

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

26-007

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

Date de Convocation : 16.03.2026

Date d’Affichage : 16.03.2026

Nb de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : ARIZMENDI Lucas, BAKKER Angélique, CHAUVIN Romain, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude,

Excusée : Julia BERR (procuration donnée à Valérie GERVAIS)

OBJET : Election du maire de Dompierre-sur-Mont

L’an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire, à Dompierre-sur-Mont, sous la présidence de Monsieur PIETRIGA Guy, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

M. Lucas ARIZMENDI a été désigné comme secrétaire de séance.

S’il n’y a pas d’observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l’appel nominal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. le Président rappelle l’objet de la séance qui est l’élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur PIETRIGA Guy et Monsieur COIFFIER Claude sont candidats à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. PIETRIGA Guy : neuf voix
- M. COIFFIER Claude : deux voix

- M. PIETRIGA Guy, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

LE CONSEIL

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 9 suffrages exprimés pour PIETRIGA Guy, 2 suffrages exprimés pour COIFFIER Claude, **PROCLAME** Monsieur PIETRIGA Guy, Maire de la commune de Dompierre-sur-Mont et le déclare installé.

AUTORISE Monsieur PIETRIGA Guy, le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance :
Lucas ARIZMENDI



Le Maire



Guy PIETRIGA